



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N° 2014-95 du 08 juillet 2014

OBJET : Projet LEADER « Accompagnement de l'emploi saisonnier tout au long de l'année » - conventions de groupements de commande

Rapporteur : Jean-Louis CHEVALIER

Le 08 juillet 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 juillet 2014 en la salle du Dôme au Monétier les bains sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 41

Mme Claude JIMENEZ est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Francine DAERDEN à M. Bruno DAVANTURE
M. Maurice DUFOUR à Mme Renée PETELET
Mme Nicole GUERIN à M. Gérard FROMM
M. Gilles MARTINEZ à M. Eric PEYTHIEU
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de gestion de la Maison des saisonniers,

Vu la décision du bureau n°B22/2014 du lundi 17 mars 2014 approuvant le projet de coopération sur la saisonnalité « Accompagnement de l'emploi saisonnier tout au long de l'année », porté par les 4 Communautés de Communes du Pays du Grand Briançonnais (CC Briançonnais, CC Pays des Ecrins, CC Guillestrois, CC Escarton du Queyras), en coopération avec le Comité de Bassin d'Emploi Pays du Ventoux Comtat Venaissin et autorisant le Président à solliciter pour ce projet une aide de l'Europe au titre du FEADER,

Considérant la nécessité pour ces collectivités de constituer trois groupements de commande, afin de faire appel à des prestataires communs pour la réalisation des actions inscrites à ce projet, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

Les 4 collectivités entendent organiser trois groupements de commande conformément aux dispositions de l'article 8-1 à VII du Code des Marchés Publics pour réaliser en commun l'acquisition des différentes prestations nécessaires à la réalisation du projet.

Les groupements sont constitués des communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois, des Ecrins et de l'Escarton du Queyras, pour mener les opérations suivantes :

- La mise à jour et la réédition d'un guide d'accueil du Pays du Grand Briançonnais
Coordonnateur mandataire : la communauté de communes du Guillestrois,
Coût prévisionnel : 1500 €
- La création d'un portail numérique d'information à destination des employeurs et des travailleurs saisonniers
Coordonnateur mandataire : la communauté de communes de l'Escarton du Queyras,
Coût prévisionnel : 44 900 € (A.M.O. et création du portail)
- L'édition d'un topoguide à destination des saisonniers pour le Pays du Grand Briançonnais
Coordonnateur mandataire : la communauté de communes du Briançonnais,
Coût prévisionnel : 3 000 €

Le groupement de commande est créé en application de l'article 8.I.II.IV.V et VII du Code des Marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er Août 2006), avec désignation d'un coordonnateur mandataire et conclusion de marché unique pour l'ensemble des membres du groupement.

L'établissement coordonnateur est mandaté par les membres de la convention pour signer et notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales en date du 23 juin 2014,

Vu l'avis favorable du bureau des vice-présidents en date du 23 juin 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à signer ces trois conventions de groupements de commande entre les communautés de communes du Pays des Ecrins, du Guillestrois, de l'Escarton du Queyras et du Briançonnais pour la mise en œuvre du projet LEADER «Accompagnement de l'emploi saisonnier tout au long de l'année »,
- Autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la convention et la passation du marché dont il est le coordonnateur, l'édition d'un topoguide à destination des saisonniers du Pays du Grand Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 11 JUIL. 2014